



**COMITE NATIONAL POUR LA  
PROMOTION DE L'AGRICULTURE  
FAMILIALE EN RDC (CNPAF-RDC)**



**S/C INADES FORMATION CONGO. 09, Avenue Père BOKA  
Commune de la Gombe, Ville de Kinshasa, R.D.CONGO  
Tél : (+243) 81 16 48 430 – 99 83 86 456 – 99 99 07 251  
Email : [cnpafrdcongo@gmail.com](mailto:cnpafrdcongo@gmail.com)**

**DECLARATION FINALE DE LA TABLE RONDE SUR L'AGRICULTURE FAMILIALE EN  
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

*Thème : « Agriculture Familiale : Enjeu électoral pour la RDC »*

**Kinshasa, du 14 au 16 mars 2016**

Le Comité National pour la Promotion de l'Agriculture Familiale en R.D.CONGO (CNPAF-RDC), ayant pour membres les faîtières des Organisations paysannes et des ONG d'appui à la promotion de l'agriculture familiale, notamment la COPACO, le CONAPAC, l'INADES FORMATION CONGO, l'UNAGRICO, le CONAFED, l'AJAC, le CENADEF, le PREFED et le Réseau PRODDES, a organisé, du 14 au 16 mars 2016, à Kinshasa, une Table Ronde Nationale sur l'Agriculture Familiale en République Démocratique du Congo, ayant pour thème « Agriculture Familiale : Enjeu électoral pour la RDC ». Cette Table Ronde a été organisée avec la collaboration de la Coalition Contre la Faim (CCF), l'Alliance AGRICONGO et le soutien financier du Fonds Belge de sécurité alimentaire de la Coopération belge (DGD)

La Table Ronde avait pour objectif général de « contribuer au renforcement de la prise de conscience des masses paysannes de leur poids social et politique en vue d'influer sur l'engagement des (futurs) dirigeants politiques du pays à la promotion de l'agriculture familiale dans son rôle économique, social et environnemental et ses apports incontournables dans la sécurité et la souveraineté alimentaires de la RDC ».

Cette Table Ronde a connu la participation active d'une centaine des participants dont plus de la moitié était composée des petits producteurs agricoles délégués par leurs organisations paysannes et provenant des provinces du Nord Kivu, du Sud Kivu, du Maniema, de Tanganyika, du Haut Katanga, du Kasaï Oriental, du Kasaï Central, du Kongo Central, de l'Equateur, du Kuilu, du Kwango, de Tshopo et de Kinshasa ; ainsi que les délégués des partenaires techniques et financiers, dont certains venus de la Belgique pour cette fin, des délégués de l'Association des Journalistes Agricoles (AJAC) provenant de différentes provinces du pays, et des délégués des ONG d'accompagnement engagées dans la promotion de l'agriculture familiale

Elle s'était fixé les objectifs spécifiques suivants :

- Faire l'état des lieux de l'Agriculture et de l'AF en RDC (les différents appuis étatiques et non étatiques à l'AF en RDC, les budgets annuels nationaux et provinciaux de l'Agriculture et de l'AF en RDC, la politique agricole du pays, les emplois en RDC, y compris dans l'A.F, ....)
- Faire une analyse comparative de l'AF dans l'économie du pays comptant plus de 70% d'agriculteurs familiaux (avant, maintenant)
- Faire ressortir les conditions politiques pour la promotion de l'AF, comme élément moteur pour le développement socio-économique d'un Congo émergeant, en tant que secteur pourvoyeur d'emploi,
- générateur des revenus d'exportation, protecteur de l'environnement, garant de la paix, de la sécurité et de la souveraineté alimentaires et stabilisateur de la population en milieu rural
- Produire les éléments d'une *charte paysanne électorale*, contenant les attentes de la masse paysanne devant ressortir des projets de société des candidats aux postes électoraux et pouvant faire objet des débats lors des Tribunes d'expression populaire et des échanges avec les dirigeants (ou candidats dirigeants) politiques ; (cahier de charge des attentes des petits producteurs agricoles vis -à-vis les dirigeants (ou candidats dirigeants) politiques )

Pour outiller davantage les participants à cette Table Ronde, des travaux en plénière et en carrefours ont été organisés, après avoir suivi les exposés suivants :

- Le concept « Agriculture Familiale » et son rôle dans le développement économique et social du pays ;
- La prise en compte de l'agriculture familiale dans les différentes politiques et initiatives mises en œuvre par le Gouvernement ;
- Les leçons apprises du Projet de Renforcement des Capacités d'Action Politique des organisations de Producteurs Agricoles et de leurs Fédérations nationales et provinciales en RD Congo (PREPAR), par l'Alliance Agri Congo et la CONAPAC ;
- Les leçons tirées du Projet d'appui aux Organisations Paysannes pour un Développement durable de l'agriculture en RDC, financé par l'Union Européenne, réalisé par COPACO en partenariat avec RCN Justice & Démocratie
- Les éléments d'une charte paysanne électorale ;
- Le Projet d'un acte d'engagement par les dirigeants (ou candidats dirigeants) politiques pour la promotion de l'AF en RDC

Des tous ces éléments, il est ressorti les constats suivants :

## **1. Les contraintes à la promotion de l'agriculture familiale et des petits producteurs agricoles:**

- L'absence d'une volonté politique concrètement engagée et agissante pour la promotion de l'agriculture familiale, un métier qui occupe plus de 70% de la population congolaise
- Les faibles capacités organisationnelles des petits producteurs agricoles pour revendiquer leurs droits vis-à-vis du pouvoir public, à tous les niveaux
- L'absence d'une politique foncière rassurante et qui protège les communautés locales contre la spoliation, l'expropriation et l'accaparement de leurs terres

- L'absence des mesures d'application de la loi portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture qui devraient permettre aux petits agriculteurs de participer et d'influencer la gestion de ce domaine, à tous les niveaux
- L'extension progressive des villes vers les espaces réservés à l'agriculture familiale urbaine et périurbaine
- L'absence d'une politique nationale appropriée à la promotion de l'agriculture familiale
- Un accès difficile aux ressources financières du Gouvernement et des institutions financières nationales
- La dégradation des infrastructures socio-économiques de base (routes de desserte agricoles, les entrepôts de stockage, les marchés des produits agricoles,...)
- La multiplicité des taxes illégales, des barrières et des tracasseries administratives et policières ;
- La faiblesse des services agricoles de base (la recherche, la formation, l'encadrement, l'appui à la commercialisation, les systèmes d'appuis aux financements des petits producteurs agricoles, la vulgarisation agricole,...);
- La faiblesse des budgets alloués à l'agriculture, tant au niveau national qu'au niveau provincial;
- La tendance actuelle gouvernement à privilégier l'agro industrie, sans aucune contrepartie pour les campagnes agricoles destinées aux petits producteurs agricoles;
- La faible capacité technique et organisationnelle des organisations des producteurs agricoles pour s'organiser à faire face à tous ces défis et pour monter et conduire efficacement des actions de plaidoyer en faveur de la promotion de l'agriculture familiale.

## **2. Les forces et les opportunités de l'agriculture familiale en R.D.Congo**

- L'existence d'une population agricole abondante et laborieuse,
- La disponibilité des grandes étendues de terres cultivables et des saisons favorables à l'agriculture avec la possibilité de cultiver une grande gamme des cultures et de produire toute l'année,
- La présence d'initiatives de développement au niveau local par les membres de l'agriculture familiale
- La volonté des membres de se constituer en groupements ou en coopératives par filière
- L'existence des organisations paysannes structurées et de leur faîtières provinciales et nationales assurant le plaidoyer et la circulation de l'information sur les innovations,
- L'existence de la loi portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture
- L'existence des plans d'investissement agricole aux niveaux national et provincial
- La présence des partenaires techniques et financiers sur terrain
- La présence des institutions de micro-finance

En fonction de ces différents constats, les producteurs agricoles participant à la Table Ronde se sont engagés à mener des actions concrètes de nature à promouvoir l'agriculture familiale dans notre pays. Certaines de ces actions sont destinées à leur endroit, et d'autres en direction du pouvoir public, des partenaires techniques et financiers et du Comité National pour la Promotion de l'Agriculture Familiale.

### **1. Des actions concrètes à mener par les producteurs agricoles et leurs organisations paysannes**

- Les organisations paysannes et leurs réseaux s'engagent à renforcer les campagnes de conscientisation des producteurs familiaux sur leur importance numérique et leur rôle économique, politique, social et environnemental pour l'émergence du pays. Cette prise de conscience devant

- amener les producteurs agricoles familiaux à s'interposer comme acteurs et interlocuteurs indispensables dans la prise des décisions économiques et politiques en rapport avec leurs domaines
- Les organisations paysannes nationales, provinciales et locales s'engagent à élaborer leurs cahiers de charge des attentes des petits producteurs agricoles vis-à-vis des potentiels candidats aux postes électoraux, en ce qui concerne la promotion de l'agriculture familiale, et celles-ci devront se retrouver formulées dans les projets de société que ces derniers présentent à la population. En conséquence, ces candidats devront signer un acte d'engagement pour formaliser leurs promesses d'appui à l'émergence de l'agriculture familiale
  - La mobilisation des petits producteurs agricoles pour une participation citoyenne et responsable au processus électoral en cours dans notre pays, par l'enrôlement en qualité d'électeurs, le droit de se présenter à titre des candidats aux différents postes électoraux, le libre choix, et l'observation des élections
  - Les organisations paysannes et leurs réseaux font des études et organisent les états généraux de l'agriculture, y compris l'agriculture familiale, à tous les niveaux administratifs du pays, avec des recommandations des lignes d'actions concrètes à chaque niveau.
  - La délimitation et l'enregistrement au cadastre foncier des terres communautaires et familiales en vue de les protéger contre les risques de spoliation, d'expropriation sans dédommagements conséquents et d'accaparement par le pouvoir public ou d'autres acteurs non étatiques
  - Le renforcement des compétences techniques et des capacités organisationnelles des techniciens, des animateurs statutaires des organisations des producteurs agricoles pour un accompagnement technique approprié des paysans membres, et pour être capables de monter et de conduire efficacement des actions de plaidoyer en faveur de la promotion de l'agriculture familiale.
  - Le renforcement des relations de partenariat et de collaboration entre les différentes fédérations nationales et provinciales pour les actions de plaidoyer et de renforcement des capacités techniques et organisationnelles de leurs dirigeants et de leurs techniciens.
  - Les différentes organisations paysannes opérationnelles dans le milieu devront organiser des concertations régulières pour des questions d'intérêt commun, notamment en ce qui concerne l'examen des projets de société des candidats aux postes électoraux
  - Mener à la base la vulgarisation de la « loi N° 11/022 du 24 décembre 2011 portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture », en insistant sur les droits et les responsabilités des organisations paysannes et des communautés locales.
  - Mobiliser les ressources humaines et financières pour le fonctionnement des Organisations et de leurs faîtières en instituant le principe de volontariat et de bénévolat de prestation des membres des organes, et une cotisation financière périodique pouvant être fixée au prix d'une unité de biens de consommation courante.
  - Se doter d'un service de communication approprié au milieu et à l'organisation pour assurer un lien permanent entre l'organisation et ses membres
  - Nouer des alliances avec les journalistes engagés pour la promotion de l'agriculture familiale, et développer des partenariats avec les médias communautaires de proximité, en vue de l'animation des espaces médiatiques pour la promotion de l'agriculture familiale et du métier du paysan;
  - Inventorier et publier, au niveau des associations paysannes locales, la nomenclature des taxes légales exigées des producteurs locaux par le pouvoir public
  - Recenser, dénoncer et déployer des mécanismes légaux de lutte contre les taxes illégales, les barrières et les tracasseries administratives et policières pratiquées dans le milieu
  - Le travail en réseau et en concertation entre les organisations paysannes du même ressort géographique et /ou par filière agricole

## **2. Des actions concrètes à mener auprès du pouvoir public et d'autres acteurs impliqués dans l'agriculture familiale**

- Mener des actions de plaidoyer et provoquer des échanges et des Tribunes d'expression populaire avec les dirigeants politiques, les Députés provinciaux et nationaux pour l'affectation d'au moins 10% du budget du gouvernement provincial et du gouvernement national à l'agriculture (accord de Maputo de 2003), avec au moins la moitié de celui-ci à l'appui aux petits producteurs agricoles, et d'au moins 1% de ces budgets à la recherche agronomique et à la vulgarisation agricole
- Mener des actions de dialogue et de plaidoyer auprès des dirigeants politiques, des Députés provinciaux et nationaux pour la relance des campagnes agricoles en faveur des petits producteurs agricoles, avec comme acteurs principaux, au niveau de planification, d'exécution et d'évaluation, les organisations paysannes, tout en prenant en compte et en valorisant les opportunités de complémentarité entre l'agro industrie et l'agriculture familiale
- Mener des actions de plaidoyer auprès des dirigeants politiques, des Députés provinciaux et nationaux pour l'organisation des états généraux de l'agriculture familiale au niveau provincial et national et la définition de la politique agricole de la province et du pays
- Mener, au niveau national, des actions de plaidoyer pour la traduction de la loi agricole en langues nationales, sa vulgarisation et l'élaboration et la promulgation des mesures de son application.
- Adopter la signature d'actes d'engagement concret de différents partenaires en faveur de la promotion de l'agriculture familiale
- Mener des actions de plaidoyer pour la préparation et l'organisation des Etats généraux de l'Agriculture, au niveau provincial et national, avec une participation agissante et représentative des organisations paysannes
- Mener des actions de plaidoyer pour une mise en place rapide du Fonds National pour le Développement de l'Agriculture prévu par la « loi N° 11/022 du 24 décembre 2011 portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture », ayant en son sein des principes particuliers pour la gestion des crédits aux petits producteurs agricoles

## **3. Des attentes vis-à-vis des Partenaires Techniques et Financiers**

- Aligner les appuis techniques, matériels et financiers sur les programmes des Organisations paysannes existantes et ne pas chercher à en créer d'autres
- Accompagner techniquement et financièrement la préparation et la mise en œuvre des actions de plaidoyer des droits des producteurs agricoles
- Susciter et renforcer les dialogues politiques entre les parties prenantes du secteur agricole
- Appuyer la recherche paysanne
- L'INERA devrait orienter une grande partie de ses recherches sur l'agriculture familiale

## **4. Des attentes vis-à-vis du Comité National pour la Promotion de l'agriculture familiale (CNPAF)**

- Mettre en place des mécanismes pour le suivi et la restitution à la base des acquis de la Table-ronde, notamment la **Charte paysanne électorale** et l'**Acte d'engagement citoyen**, au niveau de chaque province ; et traduire ces documents en langues locales,

- Formaliser le Comité National pour la Promotion de l'Agriculture Familiale en R.D.CONGO (CNPAF-RDC), en un véritable réseau autonome national inclusif, avec des textes de base, dont les statuts, les manuels de gestion et mettre en place des organes de décision, d'exécution et de contrôle
- Mettre un accent particulier sur le genre et les jeunes agriculteurs
- Opérationnaliser et redynamiser les comités d'agriculture familiale à tous les niveaux
- Organiser tous les deux ans une Table Ronde sur l'agriculture familiale, avec des TDR en lien avec le contexte du moment
- Animer des ateliers, des émissions et des conférences débat sur l'agriculture familiale, aussi bien à Kinshasa, que dans les provinces

Les participants à la Table Ronde ont aussi élaboré et adopté une Charte paysanne électorale qui devra régir les relations entre les organisations paysannes et leurs relations avec les autres acteurs socio - politiques au cours de cette période électorale dans le pays ; ainsi qu'un « Acte d'engagement citoyen » devant régir les relations de partenariat entre les communautés locales et les potentiels opérateurs sociopolitiques soucieux d'apporter un appui à la promotion de l'agriculture familiale dans le milieu concernés. Ces deux documents font partie intégrante de la présente Déclaration

Le Comité National pour la Promotion de l'Agriculture Familiale en R.D.CONGO (CNPAF-RDC), remercie les autorités politiques, particulièrement le Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage pour son appui moral, les participants venus de différentes province du pays, les partenaires techniques et financiers, particulièrement ceux venus de la Belgique et du Nord Kivu, les différents consultants pour leurs prestations, la Coalition Contre la Faim (CCF), l'Alliance AGRICONGO et le Fonds Belge de sécurité alimentaire de la Coopération belge pour leur soutien technique et financier ; en reconnaissant que c'est grâce à la conjugaison de l'engagement et des efforts des uns et des autres que cette Table Ronde a été organisée et s'est déroulée dans des bonnes conditions, afin d'aboutir aux résultats ci-dessus présentés.

Ainsi fait à Kinshasa, le 16 mars 2016, par les Participants à la Table Ronde  
sur l'agriculture familiale en RDC, organisée par le CNPAF-RDC